



STAGE MOTO

20ème bis stage de formation initiale

TG du 17-09-2019
n° 1069

MODULE 1 : du 12 novembre 2019 au 20 décembre 2019

MODULE 2 : du 6 janvier 2020 au 14 février 2020

CLÔTURE DES
CANDIDATURES

30 septembre 2019

CONDITIONS REQUISES

✓ TITULAIRE AU MOMENT DE L'ENTRÉE EN FORMATION.

✓ LE PERMIS **A** SANS RESTRICTION D'ÂGE OU LE PERMIS **A2** POUR CEUX ÂGÉS DE 24 ANS RÉVOLUS.

✓ CERTIFICAT MÉDICAL (DE MOINS DE 3 MOIS) D'APTITUDE À LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES DÉLIVRÉ PAR LE SERVICE DE MÉDECINE STATUTAIRE ET DE CONTRÔLE DE LA POLICE NATIONALE AVEC RADIOGRAPHIE DU RACHIS.

✓ S'ENGAGER PAR ÉCRIT À NE PRÉTENDRE DURANT 6 ANS À AUCUNE MUTATION (HORS SPÉCIALITÉ MOTO) ET SERVIR 2 ANS DANS LE PREMIER POSTE D'AFFECTATION

**POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE,
RAPPROCHEZ-VOUS DES DÉLÉGUÉS ALTERNATIVE POLICE CFDT**